

Séance du 31 mars 2025
Convocation du 20 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DUPONT BLOND Rachel, COMTE Sophie, EKOUME Alain, RENAULT-RENAUD Éric, PELLEGRINELLI Fabien, DELACHAPELLE-MOREL Denis, DEVILLE Francesca, BORGES Dina, BELLIFA Céline, LEVASSEUR Yasmine, KAZMIERCZAK René, Guillaume LEANDRI, FRANCOIS Loïc

Excusés : BEZEAUX Christian, TURMEL Sandra, DEHAISNE Jean-Jacques, BOYER Joanic, RYBARCZYK Sandrine, DECORNET Aïda,

Absents : DELANDRE Bérengère, WEYDT ROUVEURE Julie,

Pouvoirs de : Maïté WARIN-BLIN à FRANCOIS Loïc

Secrétaire de Séance : Denis DELACHAPELLE-MOREL

Ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2/ Approbation des derniers Comptes-rendus des séances précédentes**
- 3/ Crédits scolaires 2025**
- 4/ Subventions aux associations et au CCAS 2025**
- 5/ Compte de Gestion 2024**
- 6/ Compte Administratif 2024**
- 7/ Affectation du résultat 2024**
- 8/ Vote des taux communaux 2025**
- 9/ Budget Primitif 2025**
- 10/ SE 60 : Télégestion Restaurant Scolaire**
- 11/ Chemins Ruraux : Recensement**
- 12/ Convention de mise en commun de la Police Municipale avec la commune de Breuil-le-Sec**

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **DESIGNE** Monsieur DELACHAPPE-MOREL Denis

2/ Approbation des derniers Comptes-rendus des séances précédentes

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **APPROUVE** les comptes-rendus des dernières séances précédentes (Conseil Municipal du 3 février 2025 reporté faute de quorum et Conseil Municipal du 10 février 2025 - report du 3 février 2025)

3/ Crédits scolaires 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu la présentation faite par Madame Rachel BLOND, Adjointe en charge des Finances, à l'unanimité

- **ADOPTE** les Crédits Scolaires comme suit :

		CREDITS SCOLAIRES 2025							
Attribution par élèves		2024	2025						
Crédits scolaires élémentaires		65,30€	65,30€						
Crédits scolaires pré-élémentaires		72,00€	72,00€						
Dotation matériel par classe		2024	2025						
		100,00€	100,00€						
		2024				2025			
CREDITS SCOLAIRES	Elémentaire	Pré élémentaire	Primaire	Maternelle	Elémentaire	Pré élémentaire	Primaire	Maternelle	
	BERONELLE		TULIERIE		BERONELLE		TULIERIE		
Nombre de classes	2	0	4	4	2	0	4	3	
Effectifs	45	0	85	80	49	0	86	76	
Crédits scolaires (Attribution élève x effectifs)	2 938,50 €	0 €	5 550,50 €	5 760 €	3 199,7 €	0,0 €	5 615,8 €	5 472,0 €	
Dotation matériel (Dotation par classe x Nb de classes)	200 €	0 €	400 €	400 €	200,0 €	0,0 €	400,0 €	300,0 €	
Total crédits scolaires (Crédits scolaires + Dotation matériel)	3 138,50 €	0 €	5 950,50 €	6 160 €	3 399,7 €	0,0 €	6 015,8 €	5 772,0 €	
	3 138,50 €		12 110,50 €		3 399,7 €		11 787,8 €		
Total	15 249 €				15 187,50 €				

4/ Subventions aux associations et au CCAS 2025

DESIGNATION	Rappel 2024	Demandes 2025	Proposition 2025
Subvention d'Equilibre			
AC DU CLERMONTOIS	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
ACPG-CATM (Anciens combattants)	200,00 €		150,00 €
APE Grandir ensemble	1 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
AMICALE DES POMPIERS	200,00 €	200,00 €	200,00 €
CHEVEUX BLANCS	500,00 €	570,00 €	570,00 €
COMITE DES FETES	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
JUDO CLERMONTOIS	300,00 €	500,00 €	500,00 €
RUGBY DU CLERMONTOIS	300,00 €	0,00 €	0,00 €
ENTENTE BLS/FJ	2 500,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
ASFJ GYMNASTIQUE	550,00 €	550,00 €	550,00 €
ENTENTE PONGISTE DU CLERMONTOIS	300,00 €	300,00 €	300,00 €
DETENTE ET LOISIRS DES NACOTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA DANSE DES FUSEAUX	150,00 €	150,00 €	150,00 €
MINI RCC	720,00 €	480,00 €	480,00 €
Sous Total	10 720 €	14 750 €	10 900 €
Subvention de Fonctionnement			
COOP BERONNELLE	600,00 €	600,00 €	600,00 €
COOP ELEM TUILERIE	1 280,00 €	1 280,00 €	1 280,00 €
COOP MATER TUILERIE	1 180,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €
Sous Total	3 060,00 €	3 060,00 €	3 060,00 €
Total général subventions	13 780,00 €	17 810,00 €	13 960,00 €
CCAS	15 000,00 €		20 000,00 €
Total CCAS	15 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €

- Monsieur PELLEGRINELLI Fabien pour l'Avenir Cycliste du Clermontois

Ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à cette association en raison des fonctions qu'il y occupe.

Monsieur René KAZMIERCZAK interroge sur les raisons de l'augmentation de la subvention demandée par l'association APE. Madame Rachel BLOND, explique, que cette hausse est justifiée par un besoin d'achat de matériel pour l'organisation d'évènements. Elle rappelle également que l'association concerne désormais les trois écoles de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu la présentation faite par Madame Rachel BLOND, Adjointe en charge des Finances, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder aux Associations concernées ainsi qu'au CCAS, les subventions présentées précédemment.

5/ Compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6/ Compte administratif 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2024, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé et présenté par Madame Rachel BLOND, 1^{ère} Adjointe en charge des Finances, procède à son approbation.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et se retire.

Monsieur René KAZMIERCZAK souligne l'importance de maîtriser le Chapitre 012, en particulier la masse salariale. Madame Rachel BLOND précise que cet aspect est bien pris en compte dans la gestion budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir constaté l'exacte conformité avec le compte de gestion du Trésorier, à l'unanimité,

➤ **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, suivant le tableau :

➤ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2024

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	1 736 824,61	2 190 006,55	453 181,95
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2023)	0,00	1 105 049,84	1 105 049,84
Résultat de clôture Fonctionnement 2024				1 558 231,79
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	270 535,98	241 992,94	-28 543,04
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou BS 2023)	0,00	187 503,20	187 503,20
Résultat de clôture Investissement 2024 (1)				158 960,16
<i>(1) Dans le BP N+1; reporter en D001 en cas de déficit ou R001 en cas de résultat excédentaire.</i>				
Solde global d'exécution de l'exercice 2024				1 717 191,95
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	217 000,00	100 460,00	-116 540,00
RESULTATS CUMULES 2024		2 224 360,59	3 825 012,54	1 600 651,95
REPRISE DES RESULTATS	Besoin total de financement (Recettes Investt 1068)			0,00
	Report en fonctionnement en R002 recettes			1 558 231,79

7/ Affectation du résultat 2024

VU les résultats de l'exercice 2024 tels qu'ils figurent au compte administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les résultats de l'exercice 2024 comme suit

Résultat de clôture section d'investissement :	158 960.16 €
Reste à payer de l'exercice 2024 :	116 540.00 €
Résultat de clôture section fonctionnement :	1 558 231.79 €

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve de la section d'investissement (art. 1068)	0.00 €
Report en section de fonctionnement :	1 558 231.79 €

8/ Vote des taux communaux 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu les explications de Madame Rachel BLOND, Adjointe en charge des Finances,

- **ADOPTE** à l'unanimité les taux d'impositions de l'exercice 2025 comme suit :
 - ⇒ Taxe sur le foncier bâti : 62.35 %
 - ⇒ Taxe sur le foncier non bâti : 62.58 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

- ⇒ Taxe d'habitation : 11.64 %

9/ Budget Primitif 2025

Madame Rachel BLOND, Adjointe en charge des Finances, procède à la présentation du Budget Primitif de 2025.

Monsieur René KAZMIERCZAK, regrette que la mutualisation informatique entraîne une dépense annuelle de 6 500 €, alors qu'elle est censée générer des économies d'échelle. Monsieur Loïc FRANÇOIS, précise que ces économies se matérialiseront notamment par la possibilité de groupement d'achats et par l'absence de nécessité d'investir dans un nouveau serveur, dont le coût est très élevé.

Monsieur René KAZMIERCZAK, demande le pourquoi de la hausse du Chapitre 012 (masse salariale) sur le Budget Prévisionnel ?

Madame Rachel BLOND explique que cette augmentation est due à plusieurs facteurs :

- La hausse des cotisations obligatoires pour l'employeur
- La participation obligatoire, depuis le 1^{er} janvier 2025, à la Prévoyance des agents
- Les obligations légales liées à l'évolution des carrières des agents.

Madame Rachel BLOND, ajoute qu'un besoin de remplacement de personnel a été également identifié. Elle précise enfin que par rapport à la moyenne des communes de la même strate, la Commune reste dans une situation conforme.

Monsieur René KAZMIERCZAK, insiste sur le fait qu'une augmentation de la masse salariale peut représenter un risque, même si la situation financière de la commune est actuellement saine. Il souhaite simplement alerter sur cette tendance qui pourrait, à terme, fragiliser l'épargne de la Mairie. Il rappelle que si les dépenses augmentent sans hausse des recettes, l'épargne communale pourrait s'amenuiser, ce qui pourrait poser problème en cas de lancement d'un projet d'envergure. Il précise toutefois, que cette remarque, ne remet pas en question le Budget Prévisionnel ni son vote, mais vise uniquement à anticiper d'éventuelles difficultés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu la présentation faite par Madame Rachel BLOND, Adjointe en charge des Finances,

- **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

3 649 910.41 € en section de fonctionnement

1 232 324.38 € en section d'investissement

10/ SE 60 : Télégestion Restaurant Scolaire

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune de Fitz-James adhère depuis le 20/12/2017, le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par des études préalables prises en charge par le SE60 et ayant permis à la commune d'identifier et de prioriser des opportunités de travaux.

Suite à la réalisation de ces diagnostics préalables, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'un système de télégestion pour optimiser la gestion de l'énergie dans le bâtiment suivant : Restaurant Scolaire

L'estimation totale de l'opération s'élève à 30.000 € TTC.

Le SE60 propose aux collectivités qui le souhaitent de les accompagner dans la mise en place de leur système de télégestion énergétique.

Monsieur le Maire présente les modalités d'intervention du SE60 qui réalise les travaux d'installation (cf. convention cadre jointe : Opération de télégestion énergétique).

Dans le cadre de cette assistance, il précise que la commune bénéficiera d'une subvention correspondant à 30% du montant HT des travaux de télégestion énergétique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de mise en place d'un système de télégestion dans les bâtiments suivants : Restaurant Scolaire
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du SE60 pour l'exécution des prestations.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux annexé à la présente.
- **S'ENGAGE** à respecter les conditions fixées dans la convention cadre ci-annexée, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux.
- **SOUSCRIT** à la prestation optionnelle de suivi énergétique par le service Energie du SE60, au coût de 100 € par an, par site.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** le SE60 à accéder aux données de l'hyperviseur
- **NOTE** que le SE60 collectera et mutualisera les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SE60.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP

11/ Chemins Ruraux : Recensement

Monsieur Le Maire rappelle l'opportunité de recenser l'état des chemins ruraux, sente, voie communale : vérifier la largeur des chemins, recenser les soucis particuliers (chemins coupés, entretien), faire un état des lieux de ces chemins à un instant précis, permettant d'ajuster et d'obtenir une base de données et de travail. Il permet également de vérifier les cheminements de randonnée et les organiser, les structurer.

Rappel du cadre législatif : **LE RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX**

Par délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2024, n° 060-216002329-20240610-20240610CHEMRUR-DE, la commune a décidé de procéder au recensement de ses chemins ruraux

(article L161-6-1 du code rural et de la pêche maritime).

Le tableau récapitulatif des chemins ruraux devra être arrêté dans un délai de deux ans suivant la délibération du conseil municipal décidant du recensement.

La procédure a pour effet immédiat de suspendre tout délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins ruraux et ainsi de préserver la propriété communale.

L'objectif de ce travail portera notamment sur les actions à entreprendre :

- Largeur des voies incorrect sur le terrain par rapport au cadastre, coupure des chemins,
- Prévoir à terme les actions à entreprendre sur les continuités écologiques par un programme de plantations, ces haies permettant également une action sur le paysage et pour le profit des randonneurs et du tourisme.

Ce travail sera réalisé par l'Association pour la conservation et la protection des chemins ruraux

Vu la nécessité d'établir un état des lieux des chemins ruraux, sentes et voies communales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** ce recensement
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire de signer les devis et compléments éventuels

12/ Convention de mise en commun de la Police Municipale avec la commune de Breuil-le-Sec

Monsieur le Maire propose de relancer la mise en commun de notre agent de Police Municipale avec la commune de Breuil-le-Sec permettant de mettre en œuvre des actions communes.

Les communes de Fitz-James et de Breuil-le-Sec ont décidé de mettre en commun leurs effectifs de Police Municipale et d'ASVP, afin de répondre aux besoins recensés en matière de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique sur leur territoire.

Ce dispositif permettra notamment de renforcer la sécurité à l'occasion des fêtes de village et des manifestations sportives et culturelles, ainsi que d'effectuer des patrouilles nocturnes, dont la fréquence des tournées et les moyens engagés seront arrêtés d'un commun accord par les maires des deux communes.

La mise en commun des effectifs de Police Municipale, validée par les assemblées délibérantes de chaque commune, implique la mise en place d'une convention de mise en commun valable un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise en commun des agents de Police Municipale, de la commune de FITZ-JAMES et de BREUIL-le-Sec.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier

13/ Avenant Léo Lagrange – Changement d'entité de Léo Lagrange Nidf à Léo Lagrange Animation

Aux termes du contrat de délégation de service public signé le 05/07/2024, la Collectivité a confié à l'Association la gestion de l'Association la gestion et l'exploitation de la structure périscolaire et la restauration scolaire, à compter du 01/09/2024.

Les missions de l'Association comportent la gestion et organisation de l'accueil périscolaire du matin, de la pause méridienne, du soir, des mercredis et de la restauration scolaire dans les conditions fixées par ledit contrat.

A l'occasion d'une réorganisation en métiers du groupe Léo Lagrange, il a été longuement évoqué la future restructuration des entités.

A effet du 01/01/2025, il a été procédé à un apport partiel d'actif de l'Association à LLA. (**Annexe 1**)

Ainsi, conformément à l'article 2.5, LLA, qui dispose de la personnalité juridique à la signature du présent avenant, a entièrement absorbé l'activité dite d'animation de l'Association.

Les conditions posées par l'article du contrat de délégation de service public étant remplies, il est possible de procéder à la substitution de l'Association par la LLA dans la mesure où cette dernière présente l'aptitude nécessaire, sur les plans technique, professionnel et financier, pour garantir la continuité du service public délégué et l'égalité des usagers devant le service public.

CECI ETANT PRECISE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

Par le présent avenant, la Collectivité accepte que LLA se substitue à l'Association pour l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation de la structure périscolaire et la restauration scolaire, dans le strict respect des conditions indiquées en Préambule.

Cette substitution s'entend comme la reprise pure et simple par LLA de l'ensemble des droits et obligations de l'Association dans le cadre du contrat susvisé.

ARTICLE 2 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

La substitution de la LLA dans les droits et obligations de l'Association entrera en vigueur à compter de la signature du présent avenant par les Parties avec effet rétroactif au 01/01/2025.

En conséquence, les Parties consentent à ce que le cocontractant de la Collectivité soit LLA depuis le 01/01/2025, cette dernière acceptant de reprendre à son compte et sans discussion possible toutes les opérations qui auront été faites par l'Association entre le 01/01/2025 et le jour de la signature effective du présent avenant.

ARTICLE 3 : DIVERS

Toutes les autres clauses du contrat de délégation de service public conclu le 05/07/2024 entre la Collectivité et l'Association, non modifiées par le présent avenant, demeurent intégralement applicables et opposables aux Parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de cet avenant
- **APPROUVE** cet avenant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant

Séance levée à 20h30

JC PELLERIN
Maire



Secrétaire de Séance
Monsieur DELACHAPELLE-MOREL Denis

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-après :

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

2/ Approbation des derniers Comptes-rendus des séances précédentes

3/ Crédits scolaires 2025

4/ Subventions aux associations et au CCAS 2025

5/ Compte de Gestion 2024

6/ Compte Administratif 2024

7/ Affectation du résultat 2024

8/ Vote des taux communaux 2025

9/ Budget Primitif 2025

10/ SE 60 : Télégestion Restaurant Scolaire

11/ Chemins Ruraux : Recensement

12/ Convention de mise en commun de la Police Municipale avec la commune de Breuil-le-Sec

13/ Avenant Léo Lagrange – Changement d'entité de Léo Lagrange Nidf à Léo Lagrange Animation

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Rachel	DUPONT BLOND	
Loïc	FRANCOIS	
Yasmine	LEVASSEUR	
René	RENÉ KAZMIERCZAK	
Aïda	DECORNET	Excusée
Christian	BEZEAUX	Excusé
Maïté	WARIN BLIN	Pouvoir à L. FRANÇOIS
Dina	BORGES	
Joanic	BOYER	Excusé
Sophie	COMTE	
Jean-Jacques	DEHAISNE	Excusé
Denis	DELACHAPELLE-MOREL	
Bérengère	DELANDRE	Absente
Francesca	DEVILLE	
Alain	EKOUME	
Guillaume	LEANDRI	
Céline	BELLIFA	
Fabien	PELLEGRINELLI	
Eric	RENAULT-RENAUD	
Sandrine	RYBARCZYK	Excusée
Sandra	TURMEL	Excusée
Julie	WEYDT-ROUVEURE	Absente